

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----|
| Le 18 septembre 2023 | Le 18 septembre 2023 | En exercice | 50 |
| | | Présents | 31 |
| | | Votants | 38 |

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-05-18 Prestations d'entretien de réseaux d'assainissement, de postes de relevage et d'équipements en station d'épuration entre 2023 et 2026

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2023

L'objet du marché consiste en la réalisation de prestations d'entretien (pompage et curage) par hydro-cureuse des réseaux d'assainissement, de postes de relevage et d'équipements en stations d'épuration entre 2023 et 2026, sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Territoire.

Les travaux objet du présent marché comprennent :

- Les prestations d'entretien régulier, réalisées suivant une programmation arrêtée en accord entre le maître d'ouvrage et le prestataire ;
- Les prestations d'urgence sous astreinte 24 /24, 365 jours par an.

La forme du marché est de type fractionné à bons de commande pour une période ferme de un an, renouvelable 2 fois un an à compter d'octobre 2023.

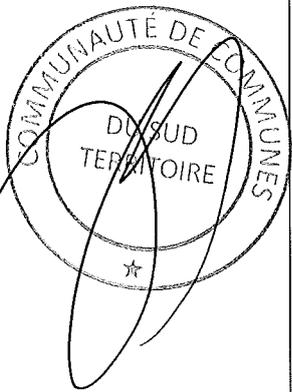
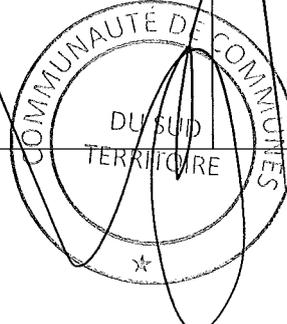
Ce marché s'exécutera dans le cadre des montants suivants :

- Minimum : 10 000 € HT par an (soit 30 000 € HT pour la durée totale du marché (soit 3 ans si celui-ci est reconduit 2 fois)).
- Maximum : 60 000 € HT par an (soit 180 000 € HT pour la durée totale du marché (soit 3 ans si celui-ci est reconduit 2 fois)).

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 28 septembre 2023 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise SARP-OSIS.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider l'attribution du marché, à l'entreprise SARP-OSIS pour l'ensemble des prestations,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers**

| | |
|--|---|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> | <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p>MARDI 03 OCT. 2023</p>   |
|--|---|